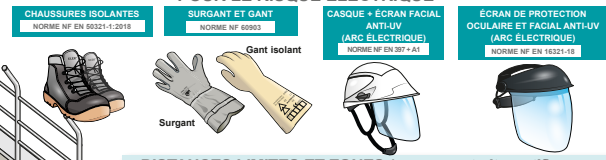


RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DES SYMBOLES D'HABILITATION ÉLECTRIQUE

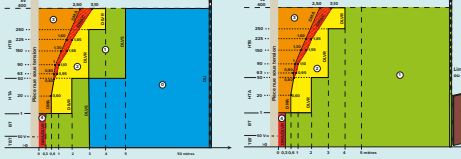
1 ^{er} caractère Domaine de tension	2 ^e caractère Type d'opération	3 ^e caractère Lettre additionnelle	Attribut
Tensions	Travaux d'ordre non électrique	Complète si nécessaire les travaux	Complète si nécessaire les caractères précédents
Travaux d'ordre électrique	Interventions BT générales et élémentaires		
Consignation	Essai, mesurage, vérification ou manœuvre		
Opérations spécifiques	Opérations BT élémentaires, chaîne PV		
Travaux réalisés dans la zone de voisinage renforcé HT	Travaux réalisés dans la zone de voisinage renforcé BT		
Travaux sous tension	Travaux sous tension		
Opération spéciale	Opération spéciale		
	Écriture en clair du type d'opération, d'essai, de mesurage, de vérification ou de manœuvre d'un opérateur		

* Les attributs, d'après une mention obligatoire aux habilitations BE et HE, qualifiée par : essai, mesurage, vérification ou manœuvre.
à chaque qualification correspond une habilitation.

EPI (ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE) POUR LE RISQUE ÉLECTRIQUE

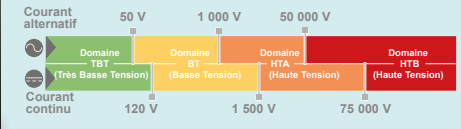


DISTANCES LIMITES ET ZONES (en courant alternatif)



Zone 0 : Zone d'investigation - Zone 1 : Zone de voisinage simple - Zone 2 : Zone de voisinage renforcé (uniquement en HT) - Zone 3 : Zone de travaux sous tension (uniquement en HT) - Zone 4 : Zone de voisinage renforcé (uniquement en BT et TBT)

DOMAINES DE TENSION



HC LE CHARGÉ DE CONSIGNATION

Opère en zones 1 et 2

Il procède à la consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique en HT. Il remet l'attestation de consignation au chargé de travaux H2 (V).

H1(V) L'EXÉCUTANT D'OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE

HT - Opère en zone 1
HTV - Opère en zones 1 et 2

Il procède à des travaux en HT sur des ouvrages et des installations électriques. Il travaille sous la direction d'un chargé de travaux H2(V) ou d'un chargé d'essai HE Essai.

H0(V) L'EXÉCUTANT D'OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE*

HT - Opère en zone 1
HTV - Opère en zones 1 et 2

Il exécute des travaux d'ordre non électrique sous la direction d'un chargé de chantier habilité ou non ou d'un chargé de travaux H2(V) dans des environnements électriques avec des risques électriques en HT. Selon le cas, il est non habilité mais formé à la prévention du risque électrique.

H2(V) LE CHARGÉ DE TRAVAUX

H2 - Opère en zone 1
H2V - Opère en zones 1 et 2

Il assure la direction effective des travaux en HT et prend les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres. Il peut travailler seul.

BF/HF LE CHARGÉ DE CHANTIER

Opère dans la zone d'incertitude et dans la ZAP

Il assure la direction des travaux d'ordre non électrique dans la zone d'incertitude d'une canalisation enterrée sous tension et dans la Zone d'Approche Prudente d'une canalisation sous tension rendue visible en BT ou HT.

BF/HF L'EXÉCUTANT D'OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE

Opère dans la zone d'incertitude et dans la ZAP

Il exécute des travaux d'ordre non électrique sous la direction d'un chargé de chantier, habilité BF, HF, dans la zone d'incertitude d'une canalisation enterrée sous tension et dans la Zone d'Approche Prudente d'une canalisation sous tension rendue visible en BT ou HT.

BR LE CHARGÉ D'INTERVENTION GÉNÉRALE BASSE TENSION CHAÎNE PV

Opère en zones 1 et 4 sur chaîne PV

Il a les mêmes attributions que le BR. Il intervient sur une chaîne photovoltaïque (PV) et effectue des opérations de bornage, de déconnexion ou de sectionnement mécanique (maxi 750 V et 32 A en courant continu) selon l'opérateur tension.

B2T LE CHARGÉ DE TRAVAUX

Opère en zones 1 et 4

Il assure la direction effective des travaux sous tension en BT et prend les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres. Il peut travailler seul.

B1T L'EXÉCUTANT D'OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE

Opère en zones 1 et 4

Il procède à des travaux en BT sur des ouvrages et des installations électriques sous tension. Il travaille sous la direction d'un chargé de travaux B2T.

BP LE CHARGÉ D'OPÉRATIONS BASSE TENSION ÉLÉMENTAIRE CHAÎNE PV

Opère en zone 1 sur chaîne PV

Il procède à l'installation d'une chaîne photovoltaïque (PV). Pour la maintenance, il est exécutant sous la direction d'un chargé d'intervention générale BR avec mention PV. Il peut mettre en place des écrans opaques ou nettoyer les surfaces des panneaux.

BC LE CHARGÉ DE CONSIGNATION

Opère en zones 1 et 4

Il procède à la consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique en BT. Il remet l'attestation de consignation au chargé de travaux H2(V) ou l'attestation de mise hors tension au chargé d'exploitation.

HE LE CHARGÉ D'OPÉRATIONS

Opère en zones 1 et 2

Il procède aux essais (HE Essai), aux mesurages (HE Mesurage), aux vérifications (HE Vérification) ou aux manœuvres (HE Manœuvre) en HT.

B2(V) LE CHARGÉ DE TRAVAUX

B2 - Opère en zone 1
B2V - Opère en zones 1 et 2

Il assure la direction effective des travaux en BT et prend les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres. Il peut travailler seul.

BR LE CHARGÉ D'INTERVENTION GÉNÉRALE

Opère en zones 1 et 4

Il procède à des interventions d'entretien et de dépannage sur des circuits en BT. Il peut consigner pour lui-même. Il peut effectuer plusieurs types d'opérations : Recherche de pannes, dysfonctionnements, Réalisation de mesures, essais, manœuvres, Remplacement de matériels défectueux (relais, borniers...), Mise en service partielle et temporaire d'une installation.

BS LE CHARGÉ D'OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE

BT - Opère en zone 1
BTV - Opère en zones 1 et 2

Il procède à des travaux sur des ouvrages et des installations électriques. Il travaille sous la direction d'un chargé de travaux B2(V), d'un chargé d'intervention générale BR ou d'un chargé d'essai BE Essai.

BS L'EXÉCUTANT D'OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLÉMENTAIRE

Opère en zone 1

Il procède à des interventions élémentaires sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A en courant alternatif) après mise hors tension et VAE. Il peut effectuer plusieurs types d'opérations en BT : Remplacement hors tension des isolateurs à l'identique et sous tension ceux à fusion enterrée, Remplace une lampe ou un accessoire d'éclairage, Remplace une prise de courant, un interrupteur ou un élément terminal d'installation (ex : radiateur), Raccorde les matériels électriques à un circuit en attente protégé contre les courts-circuits et mise hors tension, Réarme un dispositif de protection (dans un environnement sans risque).

B1(V) L'EXÉCUTANT D'OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE

BT - Opère en zone 1
BTV - Opère en zones 1 et 2

Certaines opérations du BS peuvent être d'ordre électrique simple ou d'ordre non électrique. Il procède à des opérations sur les ouvrages et des installations électriques.

BE LE CHARGÉ D'OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Opère en zones 1 et 4

Il procède aux essais (BE Essai), aux vérifications (BE Vérification) ou aux manœuvres (BE Manœuvre) en BT.

BS LE CHARGÉ D'OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLÉMENTAIRE

Opère en zone 1

Il procède à des interventions élémentaires sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A en courant alternatif) après mise hors tension et VAE. Il peut effectuer plusieurs types d'opérations en BT : Remplacement hors tension des isolateurs à l'identique et sous tension ceux à fusion enterrée, Remplace une lampe ou un accessoire d'éclairage, Remplace une prise de courant, un interrupteur ou un élément terminal d'installation (ex : radiateur), Raccorde les matériels électriques à un circuit en attente protégé contre les courts-circuits et mise hors tension, Réarme un dispositif de protection (dans un environnement sans risque).

BE LE CHARGÉ D'OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Opère en zones 1 et 4

Il procède aux essais (BE Essai), aux vérifications (BE Vérification) ou aux manœuvres (BE Manœuvre) en BT.

B1(V) L'EXÉCUTANT D'OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE

BT - Opère en zone 1
BTV - Opère en zones 1 et 2

Certaines opérations du BS peuvent être d'ordre électrique simple ou d'ordre non électrique. Il procède à des opérations sur les ouvrages et des installations électriques.

BE LE CHARGÉ D'OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Opère en zones 1 et 4

Il procède aux essais (BE Essai), aux vérifications (BE Vérification) ou aux manœuvres (BE Manœuvre) en BT.

LE CHARGÉ D'EXPLOITATION

Il est qualifié et désigné par son employeur. Il connaît les installations électriques et il est chargé d'assurer les opérations d'exploitation (conduite, utilisation, entretien, maintenance, dépannage, surveillance, accès, etc.) d'un ouvrage ou d'une installation électrique.

L'EMPLOYEUR OU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Il emploie du personnel et a autorité sur lui. Il assure de la qualification et de la formation du personnel en matière de sécurité. Il délivre le titre d'habilitation si nécessaire.

LE SURVEILLANT DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

Il est sous l'autorité d'un chargé de travaux, de chantier, d'opération spécifique. Selon les instructions de sécurité il a autorité sur les personnes qu'il surveille et se consacre uniquement à cette tâche. Selon les zones de surveillance et domaines de tension, il sera habilité ou non.

LE CHARGÉ D'INTERVENTION GÉNÉRALE

Opère en zones 1 et 4

Il procède à des interventions d'entretien et de dépannage sur des circuits en BT. Il peut consigner pour lui-même. Il peut effectuer plusieurs types d'opérations : Recherche de pannes, dysfonctionnements, Réalisation de mesures, essais, manœuvres, Remplacement de matériels défectueux (relais, borniers...), Mise en service partielle et temporaire d'une installation.

LE CHARGÉ D'OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLÉMENTAIRE

Opère en zone 1

Il procède à des interventions élémentaires sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A en courant alternatif) après mise hors tension et VAE. Il peut effectuer plusieurs types d'opérations en BT : Remplacement hors tension des isolateurs à l'identique et sous tension ceux à fusion enterrée, Remplace une lampe ou un accessoire d'éclairage, Remplace une prise de courant, un interrupteur ou un élément terminal d'installation (ex : radiateur), Raccorde les matériels électriques à un circuit en attente protégé contre les courts-circuits et mise hors tension, Réarme un dispositif de protection (dans un environnement sans risque).

LE CHARGÉ D'OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Opère en zones 1 et 4

Il procède aux essais (BE Essai), aux vérifications (BE Vérification) ou aux manœuvres (BE Manœuvre) en BT.

LE CHARGÉ DE TRAVAUX

Opère en zones 1 et 4

Il assure la direction effective des travaux en BT et prend les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres. Il peut travailler seul.

LE CHARGÉ D'OPÉRATIONS BASSE TENSION ÉLÉMENTAIRE CHAÎNE PV

Opère en zone 1 sur chaîne PV

Il procède à l'installation d'une chaîne photovoltaïque (PV). Pour la maintenance, il est exécutant sous la direction d'un chargé d'intervention générale BR avec mention PV. Il peut mettre en place des écrans opaques ou nettoyer les surfaces des panneaux.

CHAUSSURES ISOLANTES

NORME NF EN 60321-1:2016

GANT ISOLANT

NORME NF 60993

CASQUE + ÉCRAN FACIAL (ARC ÉLECTRIQUE)

NORME NF EN 307-1-A1

ÉCRAN DE PROTECTION OCULAIRE ET FACIAL ANTI-UV (ARC ÉLECTRIQUE)

NORME NF EN 16321-10